

COMPTE RENDU

PAR LE

CONSEIL D'ÉTAT

DU

CANTON DE VAUD

SUR

L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1864.



LAUSANNE

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TYPOGRAPHIE, PLACE SAINT-LAURENT

1865

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.



CHAPITRE TROISIÈME.

COLLÈGE CANTONAL.

Un certain nombre d'élèves faibles ont quitté le collège en 1864, parce qu'ayant échoué à leurs examens promotionnaires, ils ne voulaient pas se soumettre à l'obligation de rester encore un an dans la même classe. C'est ce qui a eu lieu surtout dans la seconde classe, où 16 élèves sur 23 n'ont pu obtenir la promotion.

Ce résultat, en apparence fâcheux pour l'établissement, et qui a dû froisser momentanément quelques intérêts, mais surtout quelques susceptibilités, a eu en réalité un effet des plus avantageux. Il est dû aux modifications que le Conseil d'Etat a apportées au règlement pour fortifier l'étude du français, du latin et du grec, étude qui était en souffrance depuis longtemps et sur laquelle le Grand Conseil avait cru devoir diriger son attention.

Ce fait mentionné, il est facile de comprendre que le nombre total des élèves du collège cantonal soit moins considérable que celui de l'an dernier à pareille époque. En effet, à la fin de décembre 1863, le nombre des écoliers était de 112; plus 4 externes, tandis qu'à la fin de 1864 il n'était que de 90 réguliers, plus 5 externes, répartis dans les six classes.

L'école préparatoire, qui comptait 45 élèves à la fin de 1863, en compte actuellement 52, répartis dans trois classes.

Dans quelques classes, surtout dans la seconde, il y a des élèves faibles, soit parce que ceux-ci sont moins bien doués au point de vue intellectuel, soit parce qu'ils reculent devant tout travail qui exige des efforts soutenus. Plusieurs jettent peut-être un regard de convoitise sur les études réales professionnelles, plus faciles et plus attrayantes à certains égards, que font leurs camarades à l'école moyenne, établissement suivi par bon nombre de jeunes gens bien doués, qui, autrefois, auraient fréquenté le collège et lui auraient fait honneur.

L'école préparatoire marche bien, malgré le nombre considérable de jeunes gens qu'elle renferme. Le maître de cette école fait tout ce qu'il est possible de faire.

A la rentrée d'automne, 3 élèves sortant de collèges communaux et appartenant à des familles qui venaient de transporter leur domicile à Lausanne, ont été admis dans l'établissement.

La discipline est ce qu'elle doit être dans un établissement de ce genre. Très peu de punitions ont dû être appliquées.

Pour chaque classe, l'enseignement est conforme au programme. Avant la fin de mai, les maîtres arriveront au bout de leur tâche, et emploieront à la répétition le temps qui leur restera jusqu'aux examens.

Le personnel enseignant est resté le même. La direction seule a changé. Monsieur Ch. de la Harpe a donné sa démission de directeur pour cause de santé. Il a été provisoirement remplacé par M. Archinard-Roman. M. de la Harpe a conservé ses fonctions de maître de français. Un

très bon esprit règne chez Messieurs les instituteurs dans leurs relations mutuelles avec M. le directeur.

La gymnastique est toujours sur un pied provisoire; elle est enseignée par M. Villard, qui reçoit les élèves dans son institut et leur fournit les engins. La distance où se trouve l'établissement de ce maître de notre collège n'est pas sans inconvénient au point de vue de l'aptitude et des pertes de temps. L'Etat ne perd pas de vue la fondation d'une gymnastique spécialement affectée aux élèves du collège et des écoles normales. La question difficile est celle d'un emplacement à proximité et convenable.



CHAPITRE QUATRIÈME.

ACADÉMIE.

En comparant le personnel actuel avec celui de l'année 1863, on voit que M. Edouard Secretan, qui depuis plusieurs années avait été appelé dans la faculté de droit en qualité de professeur extraordinaire, a été nommé par le Conseil d'Etat, le 24 juin 1864, professeur ordinaire de droit pénal, de procédure pénale, d'économie politique, de droit public fédéral et cantonal et de droit international. M. Ramuz, qui avait été confirmé le 12 juillet en qualité de professeur extraordinaire de botanique pour une année, n'ayant pu se charger de cet enseignement pour cause de santé, a été remplacé par M. Schnetzler, instituteur à l'école moyenne de Vevey.

M. Raoux, professeur de philosophie, malade depuis près de trois ans, n'ayant non plus pu reprendre son en-

seignement, a été, comme l'année précédente, remplacé par M. de Félice, substitut du procureur général.

Le nombre des étudiants et externes qui ont suivi des cours dans notre académie pendant l'année écoulée est de 204, répartis dans les 3 facultés de la manière suivante :

1^o Faculté des lettres et sciences, 33 étudiants et 123 externes.

2^o Faculté de théologie, 9 étudiants et 2 externes.

3^o Faculté de droit, 7 étudiants et 30 externes.

Le nombre des étudiants réguliers est resté le même que celui des années précédentes; celui des externes a augmenté; le nombre total des étudiants en 1864 est de 44 plus élevé qu'en 1863. Le nombre des étudiants de la faculté de théologie continue à ne pas être proportionné aux besoins de notre Eglise, ce qui fait prévoir la continuation encore pour quelques années du malaise résultant de la pénurie des pasteurs. Cependant, on a lieu d'espérer que plusieurs élèves de la faculté des lettres, ainsi que du collège cantonal, se voueront aux études théologiques. Un étudiant en théologie de la faculté libre ayant demandé à passer dans notre faculté nationale, sa demande a été admise, cet étudiant ayant rempli d'ailleurs les conditions prescrites par le règlement.

Sur 42 étudiants qui ont subi les examens en été 1864, 37 ont été promus; en 1863, sur 43 examinés, 28 seulement avaient été promus.

Le nombre des cours donnés dans les différentes facultés a été de 57. Il était de 56 en 1863.

L'académie, se conformant à la destination de la fondation Gay, a décidé d'en appliquer le revenu à la formation de trois prix de 20 fr. chacun, qui ont été décernés à celui des élèves de chacune des trois facultés qui s'était le plus distingué dans ses examens.

En 1864, l'académie a conféré 5 diplômes de licencié en théologie, 3 diplômes de bachelier es sciences physiques et naturelles. S'il n'y a pas eu de diplôme de licencié en droit conféré pendant cette année, c'est que, des 5 élèves admis à l'examen de licencié, un est décédé et les 4 autres ont été empêchés de subir cet examen pour cause de service militaire.

A la fin de l'année 1863, l'académie publia le programme des concours ouverts aux étudiants et aux externes en 1864. Dix élèves ont répondu à cet appel et ont traité dix sujets du programme. Des prix ou des accessits ont été décernés aux concurrents selon le mérite de leurs travaux. La somme des prix et des accessits s'est élevée à 545 fr. C'est un résultat assez semblable à celui des concours de 1863.

Le gage Paris a été conféré pour 3 ans à M. Paul Burmand, étudiant en théologie, et M. Bippert, externe dans cette même faculté, continue à jouir du gage Masset. Le prix de lecture sacrée, institué par feu M. le professeur Levade, a donné lieu à un concours, ensuite duquel trois accessits ont été décernés à deux étudiants et à un externe en théologie. Quatre nouvelles bourses de l'Etat ont été accordées. Le nombre des élèves jouissant d'une bourse de ce genre au 31 décembre 1864 était de 6, dont 3 de la faculté des lettres et sciences et 3 de la faculté de théologie. Le nombre des bourses accordées le 31 décembre 1863 était de 3.

Les cabinets de chimie, de physique et d'astronomie ont été inspectés à la rentrée d'octobre par deux commissions nommées par la faculté des lettres et sciences, conformément au règlement. Les rapports constatent :

1° Que le cabinet et le laboratoire de chimie ont été trouvés en très bon état et que les collections et le nombre des appareils se sont accrus.

2° Que le cabinet de physique est dans un état parfait. Cinq nouveaux instruments ont été achetés en 1864. On a établi des calorifères à gaz permettant de chauffer convenablement l'auditoire.

3° Que le cabinet d'astronomie est toujours dans le même état.

Suivant le vœu qui a été exprimé par M. le professeur de physique, et dont la commission de gestion a fait mention dans ses observations, le Conseil d'État portera au budget de 1866 une somme plus élevée pour l'achat d'instruments.

Si le manège est peu fréquenté par les étudiants vaudois, les externes étrangers au canton en usent d'autant plus largement.



CHAPITRE CINQUIÈME.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE et MUSÉES.

Bibliothèque cantonale

Les comptes de l'année ont été soumis au Conseil d'État et approuvés après examen. Les volumes distribués ont été au nombre de 5200 et ceux qui ont été consultés 5000 environ.

Les abonnés sont au nombre de 56.

Il y a eu accroissement sensible du nombre des consultants sur l'année 1863.

On a fait des achats dans les limites du budget.

Il a été effectué une réparation demandée depuis plusieurs années, consistant à agrandir la salle de lecture et à la pourvoir de meilleurs moyens de chauffage.

Le règlement pour la rentrée des livres est rigoureusement appliqué.

Sur la demande qui lui en a été faite par l'académie, la question de la réorganisation de la commission de la bibliothèque et des musées a été mise à l'étude. — Une solution prochaine est attendue.

Musée d'histoire naturelle.

Cette partie de nos collections continue à s'accroître chaque année. Plusieurs dons de quelque valeur ont été faits par diverses personnes et notamment par M. le professeur Agassiz. Mais il est fortement à regretter que le manque de place oblige souvent à entasser les objets dans les armoires et sous les vitrages, de telle sorte que des échantillons remarquables sont peu en évidence et ne sont pas commodément placés pour être étudiés par les amateurs. La commission des musées est occupée à rechercher les moyens d'agrandir le local.

Du reste, les collections sont en bon état de conservation.

Minéralogie, géologie et paléontologie.

Quelques acquisitions de fossiles et de minéraux provenant de nos montagnes suisses ont été faites et l'on a reçu quelques dons de minéraux étrangers. Le conservateur de cette partie de nos collections s'est de plus occupé d'une nouvelle classification des objets exposés, laquelle aura pour effet, lorsqu'elle sera terminée, de faire gagner

de la place et de mettre plus en évidence quelques-uns de nos beaux échantillons.

Musée d'antiquités.

Cette partie de nos collections s'est notablement accrue cette année, grâce aux dons généreux de quelques personnes, grâce surtout à des échanges qui ont été faits au moyen de nos nombreux doublets provenant des fouilles de Concise. Par ces échanges on s'est procuré plusieurs échantillons antédiluviens d'une grande importance scientifique.

Le conservateur de ce musée se plaint aussi du manque de place pour loger tous les objets.

Collection de monnaies et de médailles.

Cette partie de nos collections n'a pas reçu cette année un développement bien considérable par l'effet de la longue maladie et du décès de M. Blanchet, conservateur. Un nouveau conservateur ayant été nommé dans la personne de M. Morel-Fatio, nous avons lieu d'espérer que la collection de nos médailles prendra de l'accroissement. M. Morel nous a déjà expédié de Paris un bon nombre de pièces d'un grand intérêt.

Musée d'antiquités d'Avenches.

Le musée d'Avenches s'est enrichi dans le courant de l'année 1864 de 137 pièces antiques et de 40 médailles romaines. Les pièces proviennent de quelques dons faits par des citoyens, tels que M. Schairer, syndic Donatyre, et M. Renaud à Avenches, ainsi que de découvertes amenées par le hasard, quand les propriétaires de fonds sont

obligés de miner un terrain où les vieux murs font obstacle à la charrue. Des découvertes très importantes ont souvent lieu de cette manière, elles montrent que le sous-sol d'Avenches est rempli d'objets d'antiquité et servent à attester l'importance de cette cité du temps de Rome. Des mosaïques sont aussi fréquemment mises à découvert.

Le précédent concierge ayant quitté Avenches, cette fonction a été confiée à M. Augustin Fornerod, qui s'en acquitte au contentement général.

Ce musée a été fréquemment visité cette année, surtout par des étrangers.

Les objets se multiplient, il a été nécessaire de construire de nouvelles armoires. De plus la place manque pour loger les grandes pièces. La construction d'un hangar est encore à l'étude.

Musée Arlaud.

Pendant le cours de 1864, la collection de ce musée s'est enrichie du charmant tableau de M. Vautier, acheté par le Conseil d'Etat, de deux tableaux de l'école italienne donnés par M. Amiet, des Tuilières de Grandson, et d'une très belle statue de Vénus, d'après Torwaldsen, donnée par M^{me} de Rumine.

Sauf fort peu d'exceptions, les anciens tableaux sont tous en bon état.

Observations météorologiques.

Cet objet qui rentrait l'année dernière dans les attributions du département de l'Instruction publique, a été remis à celui des Travaux publics. Il en sera fait mention dans cette partie du rapport.